

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

---

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

## AMENDEMENT

N° 311

présenté par  
M. Kasbarian, rapporteur

-----

### ARTICLE 34

À l'alinéa 9, après le mot :

« site »

insérer le mot :

« internet ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.